

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

---

**MEMBRES PRESENTS** : M BUSTIN Guy, Mme DI CRISTINA Caroline, M BUSTIN David, Mme DELCOURT Fabienne, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M SIMON Didier, M SMITS Jean-François, M FORTE Serge, M LIEGEOIS Bernard, M MAKSYMOWICZ Thadée, M SZYMANIAK Richard, M TOURBEZ Hervé, Mme SALINGUE Ghislaine, Mme CHERQUEFOSSE Martine, M LEMOINE Joel

### CONVOCACTION EN DATE DU 06 Mars 2019

- PRESIDENCE : M BUSTIN Guy
- SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DI CRISTINA Caroline

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents ou représentés : 15

Nombre absents/excusés/représentés : 10

### **Membres absents/excusés/représentés :**

M SIDER Joel donne procuration à M FORTE Serge

M HOUBART Jean-Luc donne procuration à M TOURBEZ Hervé

M PHILOMETE Éric donne procuration à M BUSTIN David

Mme KOWALSKI Isabelle donne procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette

Mme LUDEWIG Adeline donne procuration à M SZYMANIAK Richard

Mme TOURBEZ épouse ROGER Émilie donne procuration à Mme DI CRISTINA Caroline

Mme KWIECIEN Laura donne procuration à Mme DELCOURT Fabienne

M HABRYKA Jean-Luc donne procuration à M LIEGEOIS Bernard

Mme MACHUELLE Myriam donne procuration à M DIDIER Simon

Mme PIQUET Marie-Claude donne procuration à M BUSTIN Guy

### **Démarrage de la séance :**

M le Maire souhaitait présenter ses félicitations à Émilie pour la naissance de ses jumelles Liahna et Noélie.

Afin d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance et propose Mme DI CRISTINA Caroline

- Adoption du Compte rendu du 31 Janvier 2019
  - À l'unanimité

## **D2019\_17 : Débat d'orientations budgétaires 2019 – annexé à la présente délibération**

### **PREAMBULE**

Monsieur le Maire souhaite donner quelques chiffres sur le contexte local :

La population a augmenté : 10 472 habitants

Les données INSEE mentionnent un taux de chômage des 15/64 ans en baisse dans la commune, passant de 22.30 % en 2014 à 21.20 % en 2015. Au niveau national pour la même tranche d'âge le taux est de 9.9 %.

Concernant le revenu, le nombre de ménages fiscaux était de 4 073 et la part des ménages fiscaux imposés était de 37.6 %.

Le potentiel financier de la commune en 2018 était de 879.56 € par habitant. Le potentiel financier moyen de la strate est de 1 114.56 €.

En attente des recettes qui doivent être notifiées par l'état et pour construire le DOB 2019, la commune a simplement tenu compte du réel constaté 2018, montant réellement perçu par les différents partenaires pour établir le DOB 2019.

Un point particulier a été notifié à la commune : la fiscalité locale qui a été augmentée de 2.2 %.

Dans les obligations, la commune doit donner la structure des effectifs de la ville au 01/01/2019 ainsi que les facteurs d'évolution des dépenses de personnel suite à des mesures locales.

**Mme DI CRISTINA prend la parole :**

- Structure des effectifs au 01/01/2019 :
  - Titulaire CNRACL : 145
  - Titulaire IRCANTEC : 12
  - Stagiaire CNRACL : 5
  - Stagiaire IRCANTEC : 5
  - Contractuel : 40
  - Vacataire : 1
  - Contrat PEC : 12
  - CDDI : 8
  - Emploi d'avenir : 2
  - Service civique : 3

Les facteurs d'évolution des dépenses de personnel suite à des mesures locales :

- Mise en place d'une réflexion sur le temps de travail après l'application dans l'année 2018 pour les services administratifs de la flexibilité horaire dans le respect du temps de travail légal de 1 607 Heures par an.
- Intégration sur une année pleine des personnes recrutées en 2018.
- Maintien du coordinateur CISPDM malgré le désengagement de l'état sur le financement.
- Renforcement de l'équipe de la Police Municipale depuis le 01/09/2018.

- Renforcement du service communication pour une meilleure réactivité d'utilisation des médias et réseau actuel de communication.
- Développement d'un axe ado/Pré-ado.
- Personnel supplémentaire pour l'ouverture du second pôle de restauration.

La masse salariale a été arrondie par rapport aux effectifs :

- Traitement de base : 4 180 000 €
- Charges sociales : 2 065 000 €
- Primes et indemnités : 750 000 €

**M. BUSTIN David prend la parole** concernant les orientations budgétaires d'investissement et le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

#### **Liste des travaux qui concernent le D.O.B.**

**Accessibilité des bâtiments** (loi ADAP) programmation jusqu'en 2020. Transformation des bâtiments de service pour l'accessibilité au handicap.

- 37 000 € dépensés en 2018
- 36 000 € dépensés en 2019
- 36 000 € dépensés en 2020

**Aménagement du cimetière** avec étude menée en 2016/2017.

Investissement total pour la 1<sup>ère</sup> phase : 402 000 € (2018)

Pose de gabions complémentaires : 42 000 € (2019)

#### **Réhabilitation des voiries communales et création de parking**

La commune détient 43 kilomètres de voirie.

En 2018 la rue Buffart et la ruelle Kleber ont été réaménagées pour faciliter le stationnement à l'école maternelle du Rieu pour un montant de 48 000 €.

Aménagement d'un parking de stationnement en 2019 pour un montant de 300 000 €.

Extension du parking du 08 mai 1945 :

Réparer l'existant du parking avec agrandissement pour un montant estimé à 630 000 €. La surface va doubler de volume.

#### **Installation de la vidéo surveillance :**

Programme engagé en 2017. Continuité en 2019 pour 60 000 € inscrits.

Les dernières vidéos ont été installées aire de jeux de la Solitude et cité Taffin (observatoire).

#### **Travaux de création du Centre Technique Municipal (ancienne caserne des pompiers) :**

Montant : 65 000 €

#### **Projet de salle de réception :**

Lidl a déposé le 07 Mars 2019 un permis de construire pour s'installer sur la zone avant AGRATI.

Ce sera un bâtiment de dernière génération, même teinte que le PMR Cadre et l'ensemble des bâtiments privés et publics. 1400 M<sup>2</sup> au lieu 900 m<sup>2</sup>, agrandissement avec création d'emplois.

Pour information et très important, la ville est en discussion avec LIDL sur la possibilité pour la commune d'acquérir ou de louer le bâtiment pour célébrer des repas de mariage, de communion ou encore des repas annuels des entreprises et prêt de la salle pour les associations.  
Investissement 1 500 000 € de transformation du bâtiment.

#### **4 Kinésithérapeutes et un orthophoniste vont s'installer en face du cimetière.**

Compromis de vente signé avec la ville.

Des travaux sont en cours pour l'installation d'une clinique vétérinaire à coté de la parcelle.

#### **Investissements divers : montant forfaitaire de 300 000 €**

**Cession immobilière avec une promesse de vente au N°110 Rue Jean-Jaurès au prix de 50 000 €.**

#### **PNRQAD – ilot Gambetta/Dervaux :**

Des travaux de la rue Gambetta commenceront début mai. Cette rue restera en sens unique.

**BELURIEZ/CENTRE VILLE :** Programmation d'extension de l'école maternelle.

L'objectif est d'ajuster la programmation avec Valenciennes Métropole puisque Valenciennes Métropole a annoncé qu'elle accordait une étude de programmation sur plusieurs années pour voir quelles étaient les capacités de requalification du centre-ville avec la place de Vieux-Condé et le parterre devant la mairie.

**BELURIEZ/ENTREE DE VILLE :** devant la cité Taffin

Il annonce que la S.I.G.H. va commencer les travaux à la fin du semestre avec 13 logement neufs dont 10 collectifs, 3 individuels coté Zola et 2 logements réhabilités coté Béluriez.

#### **Déficit de l'opération commerciale Gambetta/Dervaux**

75 000 € qui sont répartis entre 2016 et 2020.

**Acquisition d'une cellule commerciale (92 m<sup>2</sup>)** pour l'installation de la police municipale pour un montant de 220 000 €.

**Modernisation de l'éclairage public :** 3<sup>ème</sup> année d'investissement coût entre 300 000 et 400 000 €.

**Installation d'un pôle restauration scolaire :** coût 700 000 € avec ouverture en 09/2019.

**Ecole du Mont de Peruwelz** pour un coût de 4 400 000 €.

**Extension du DOJO :** M. BUSTIN David donne lecture du courrier reçu le 11/03/2019 provenant du président de Valenciennes Métropole. Une étude est programmée pour une extension du Dojo Jean-Louis BORLOO avec augmentation d'1/3 de la surface actuelle.

**Mise en place de Feux tricolores intelligents** à hauteur de l'église Sainte Thérèse.

**LFR :** Acquisition en 2018 pour un montant de 5 049 272 Euros.

**Encours de la dette** au 01/01 : 10 942 672 €

**Besoins de financement** pour l'année 2019 sous réserve des subventions : 2 900 000 €.

## DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires a pour objet de permettre à l'exécutif d'une collectivité territoriale de présenter à son assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations générales du budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés. Il participe également à l'information des habitants sur les affaires de la commune ;

Le débat d'orientations budgétaires est le fil directeur, les informations fournies peuvent tout au long de l'année faire l'objet d'ajustement.

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce l'information des conseils municipaux et le D.O.B s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B).

Monsieur le Maire revient sur le contexte économique puis présente les orientations budgétaires en fonctionnement ainsi que les principales opérations d'investissement envisagées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

**Prend** acte qu'il a été procédé par ce dernier et en application de la réglementation en vigueur, à la présentation du document relatif au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019,

**Précise** que la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 par M. le Maire a fait l'objet d'un débat.

### **D2019\_18 : Rémunérations du personnel saisonnier dans le cadre des A.C.M.**

Les décrets n° 2016-596 et 2016-604 du 12 mai 2016 ayant modifié les échelles de rémunération des agents de catégorie C, il y a lieu d'actualiser la délibération n° 2018-034 du 10/04/2018 relative aux rémunérations du personnel saisonnier dans le cadre des A.C.M,

A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner ces modifications.

A.C.M. durant les périodes de vacances scolaires (personnel d'animation).							
Personnel	Grille indiciaire de référence	Echelle de rémunération	Echelon de référence	Indice brut de référence	% de l'indice	Base mensuelle	Base URSSAF retenue
Directeur(rice)	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C3	7 <sup>e</sup>	478	100%	calculée sur 22 jours ouvrés	Base forfaitaire URSSAF ( agent non salarié) OU Base brute réelle ( agent salarié)
Directeur(rice) adjoint(e)	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C3	6 <sup>e</sup>	460	100%		

Animateur(rice) avec diplôme professionnel	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	5 <sup>e</sup>	374	100%		
Animateur(rice) diplômé €	Adjoint d'animation	C1	1 <sup>er</sup>	348	100%		
Animateur(rice) non diplômé(e)	Adjoint d'animation	C1	1 <sup>er</sup>	348	87,50%		
A.C.M. durant les périodes de vacances scolaires (personnel de restauration).							
Second de cuisine	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	5 <sup>e</sup>	374	100%	calculée en 151,67 <sup>e</sup> + 10 % au titre des congés payés	Base brute réelle
Personnel technique de restauration	Adjoint technique	C1	1 <sup>er</sup>	348	100%		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces modifications.

### **D2019\_19 : Recrutement de personnel pour l'A.C.M. durant la période estivale 2019**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité de recruter du personnel saisonnier, pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs durant la période estivale de l'année 2019,

La composition de l'équipe pédagogique sur des emplois saisonniers sera donc la suivante :

#### Du 08 au 26 juillet 2019 :

- 18 adjoints d'animation à temps complet.
- 2 adjoints techniques à temps non-complet (17,50 heures hebdomadaires) au restaurant scolaire.

#### Du 29 juillet au 16 août 2019 :

- 12 adjoints d'animation à temps complet.
- 1 adjoint technique à temps non-complet (17,50 heures hebdomadaires) au restaurant scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

### **AUTORISE**

monsieur le maire à procéder aux recrutements ponctuels ci-dessus.

### **D2019\_20 : Formations 2019 : Police Municipale**

Les missions de la police municipale doivent répondre au mieux, sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique, aux besoins et attentes de la population. Pour ce faire, la police municipale doit suivre :

**Des formations continues obligatoires (FCO)** qui permettent : le maintien ou le perfectionnement de la qualification professionnelle des agentes et agents et leur adaptation à l'exercice de leurs fonctions, en tenant compte de l'évolution de l'environnement juridique, social, culturel et technique des missions qui leurs sont dévolues. Ces FCO sont composées d'un tronc commun lié aux fondamentaux du métier, et de stages de spécialités en réponse à la diversité des missions.

**Des formations à l'armement** qui sont destinées à maintenir le niveau de compétence requis pour le maniement et l'usage des armes.

**Pour 2019**, les formations à mettre en place pour les agentes et agents de la police municipale sont les suivantes :

<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>FORMATIONS</b>	<b>COUT</b>
DOLET Jean-Baptiste	Entrainement maniement des armes	360,00 €
DHENIN Philippe	Entrainement maniement des armes	360,00 €
DEBANDE Stéphanie	Entrainement maniement des armes	360,00 €
HUON Angélique	Entrainement maniement des armes	360,00 €
DEBANDE Stéphanie	Tronc commun de la formation continue obligatoire de policières et policiers municipaux en équipe opérationnelle	500,00 €
	La conduite des activités de prévention	250,00 €
	Les compétences des policiers municipaux dans les transports en commun	250,00 €
	Rôle de la police municipale dans la gestion et l'organisation des manifestations publiques	250,00 €
DOLET Jean-Baptiste	Tronc commun de la formation continue obligatoire de policières et policiers municipaux en équipe opérationnelle	500,00 €
	Techniques de sécurité en intervention niveau 2	250,00 €
	Rôle de la police municipale dans la gestion et l'organisation des manifestations publiques	250,00 €
	Les compétences des policiers municipaux dans les transports en commun	250,00 €
DOLET Jean-Baptiste	Formation de bâtons de défense	123,00 €
DHENIN Philippe	Formation de bâtons de défense	123,00 €
DEBANDE Stéphanie	Formation de bâtons de défense	123,00 €
HUON Angélique	Formation de bâtons de défense	123,00 €
DOLET Jean-Baptiste	Formation gazeuse de plus de 100 ml	60,00 €
DHENIN Philippe	Formation gazeuse de plus de 100 ml	60,00 €
DEBANDE Stéphanie	Formation gazeuse de plus de 100 ml	60,00 €
HUON Angélique	Formation gazeuse de plus de 100 ml	60,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4672, 00 €</b>

Le Maire informe l'assemblée que ces formations dispensées par le CNFPT seront financées par la Ville de Vieux-Condé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à ces formations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

## D2019\_21 : Formations Services Civiques

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015-062 du 13 avril 2015 autorisant le recours au service civique, ainsi que la décision NP.059.16.00111 portant agrément pour une durée de 3 ans au titre de l'engagement de service civique délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord.

Il précise que les jeunes en emploi civique doivent pendant la durée de leur contrat s'engager dans une formation civique et citoyenne comprenant 2 volets obligatoires :

**Le volet pratique**, sous la forme d'une formation au premier secours de niveau 1 (PSC1).

**Le volet théorique** ayant pour objet de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et dispensé par un organisme agréé.

L'aide financière de l'ASP d'un montant de 100 euros TTC par jeune sera versée directement à la collectivité dès que la déclaration de suivi de formation pour le jeune sera réalisée sur la plateforme Elisa. Néanmoins, la collectivité doit avancer les frais pour la partie théorique :

Formations	Nombre d'Agents concernés	Nombre de jours	Total TTC	Organisme
Repérer, comprendre et lutter contre les discriminations, notamment entre les hommes et les femmes	2	2	200,00€	Uniscité 72/01 rue d'Arcole 5900 LILLE

Monsieur le Maire propose donc de financer cette formation pour un coût total de **200,00 € TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous documents permettant de payer les frais afférents à ces formations.

## D2019\_22 : Formation CHSCT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, un nouveau Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a été installé (CHSCT). Les nouveaux membres élus doivent bénéficier, au cours du premier semestre de leur mandat, d'une formation en matière d'hygiène et de sécurité, d'une durée minimale de cinq jours, renouvelée à chaque mandat (Articles 8 et 9 du décret n°85-603 du 10 juin 1985).

### Objectifs pédagogiques :

Maîtriser les missions et le fonctionnement du CHSCT.

S'approprier les outils mis à disposition du CHSCT pour mener sa mission.

Devenir un membre du CHSCT autonome, efficace et constructif.



Être capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition et d'amélioration.

Être capable d'analyser les accidents et les incidents.

Méthodes pédagogiques :

Le processus pédagogique respecte la démarche suivante :

Mise à niveau des connaissances réglementaires et juridiques.

Acquis des éléments de base en matière de sécurité et de responsabilité.

Mise en situation au travers de cas pratiques.

Moyens pédagogiques :

Exposés, échanges.

Études de cas.

Projection de films animés.

Documents et outils remis aux participants.

Monsieur le Maire propose donc de financer cette formation CHSCT dispensée en intra pour environ 10 personnes, par la **CCI Hauts de France** pour un coût total de **5750, 00 euros TTC**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire de signer tous documents permettant de payer les frais afférents à cette formation.

**D2019\_23 : Filière sociale au 01-02-2019 dans le cadre du protocole relatif à la modernisation des PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) – Nouveau cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants**

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les lois n° 84-53 du 26/01/1984 et 87-529 du 13/07/1987 modifiées portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale,

Vu la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment l'article 148,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-595 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions statutaires des cadres d'emplois sociaux de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-599 du 12 mai 2016 modifiant le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs,

Vu le décret n°2017-902 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (JO du 10/05/2017)

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2017-905 du 9 mai 2017 portant échelonnement indiciaire applicable aux éducateurs territoriaux de jeunes enfants de catégorie A (JO du 10/05/2017),

Vu le décret n°2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des

carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers.

Considérant qu'à compter du 01/02/2019, le nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants relève de la catégorie A et est structuré en 2 grades :

- Educateur de jeunes enfants composé de 2 classes (éducateur de jeunes enfants de seconde classe et éducateur de jeunes enfants de première classe),
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Considérant qu'à compter du 01/02/2019 le décret prévoit les modalités d'intégration des éducateurs territoriaux de jeunes enfants de catégorie B dans le nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants de catégorie A,

Le conseil municipal de Vieux-Condé, sur proposition de monsieur le maire, et à l'unanimité,

### **DECIDE**

La mise à jour au 01-02-2019 du tableau du personnel ci-après dans la filière sociale conformément aux textes réglementaires repris ci-dessus :

- 1 Conseiller socio-éducatif à temps complet.
- 1 Assistant socio-éducatif de première classe à temps complet.
- 2 Educateurs de jeunes enfants de première classe à temps complet.
- 2 Educateurs de jeunes enfants de seconde classe à temps complet.
- 1 Educateur de jeunes enfants de seconde classe à temps non complet (112,67/151,67<sup>èmes</sup>).
- 1 Educateur de jeunes enfants de seconde classe à temps non complet (91/151,67<sup>èmes</sup>).
- 1 Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 2 Agents sociaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 3 Agents sociaux à temps complet.
- 2 A.T.S.E.M. principaux de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- 13 A.T.S.E.M. principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
- 2 A.T.S.E.M. principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (75,83/151,67<sup>èmes</sup>).

### **D2019\_24 : Avenant N°3 à la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D.)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Que le conseil communautaire en date du 25 juin 2010, a déclaré d'intérêt communautaire le projet PNRQAD de Valenciennes Métropole, mis en œuvre au sein des périmètres définis par le décret du 31 décembre 2009.
- Que la convention financière PNRQAD a été signée par l'ensemble des partenaires financeurs (ANRU, ANAR, État, Région) et maîtres d'ouvrage (Valenciennes Métropoles, Ville et bailleurs sociaux) le 12 février 2012.
- Qu'une délibération pour l'avenant 1 à la convention avait été prise et rendue exécutoire le 14 avril 2015

- Qu'une délibération pour l'avenant 2 à la convention avait été prise et rendue exécutoire le 03 juin 2018.

Pour rappel,

Un avenant n° 1 a été signé le 25 juin 2015 permettant de :

- Créer des opérations par scission de lignes existantes,
- Actualiser les bilans d'opérations,
- Modifier le nombre de logements acquis et recyclés ainsi que le nombre de relogements

Un avenant n°2 a été signé le 30 août 2018 permettant de :

- Acter les changements de maîtrise d'ouvrage consécutifs à la déclaration d'intérêt communautaire du projet PNRQAD en date du 10 avril 2015,
- Préciser l'opération commerciale de l'îlot Gambetta/Dervaux,
- Actualiser les bilans d'opérations
- Créer une ligne d'opération pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation d'opérateur immobilier

L'avenant n°3 a pour objet d'apporter les modifications et précisions suivantes :

La prorogation de la date limite d'engagement des subventions de l'ANRU, initialement prévue au 10 février 2019, jusqu'au 31 décembre 2019 afin de stabiliser les maîtrises d'ouvrage de certaines opérations de construction de logements ainsi que de finaliser les bilans d'opération en fonction de l'avancement opérationnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Approuve les termes de l'avenant n° 3 à la convention financière PNRQAD
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention financière PNRQAD
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cet avenant et à sa mise en œuvre.

### **D2019\_25 : Cession à l'euro symbolique auprès de Valenciennes Métropole de la parcelle cadastrée section AL n°795 Rue d'Anjou**

La Ville de Vieux-Condé, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, a engagé, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, un vaste projet de restructuration urbaine du quartier de la Solitude/Hermitage. A cette occasion, la convention financière ANRU a été signée le 30 juin 2008 avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires dont Partenord Habitat.

Ce projet a permis la réalisation de voiries et d'espaces publics en lien avec la construction et la réhabilitation de logements sociaux, la rénovation et l'agrandissement d'équipements communaux (école maternelle, primaire, salle de sport et boulodrome) et la création d'une maison de quartier.

Dans le programme il a été décidé de procéder à la démolition de la résidence d'Anjou fin février 2012. En vue d'une cession du foncier, différentes dépollutions ont dû être réalisées conjointement par la Ville de Vieux-Condé et Partenord Habitat afin de rendre possible la réalisation du projet de la Foncière Logement (AFL). Cette dernière a prévu la construction de

logements locatifs privés à destination des employés des entreprises contribuant à l'action logement (anciennement appelé le 1% logement).

L'association Foncière Logement participe à l'équilibre des déficits des opérations de démolition et de reconstruction dans les quartiers en rénovation urbaine. En contrepartie de cette participation, l'AFL réalise des opérations de logements locatifs libres sur des terrains cédés à l'euro symbolique, participant ainsi à la diversification de l'offre de logements dans ces quartiers. Dans le cadre de ce dispositif national, les cessions de terrain à l'euro symbolique sont appelées « contreparties » au sein des conventions signées avec l'ANRU.

En l'espèce ladite convention prévoit notamment, sur le site de Vieux-Condé, la construction de 10 logements individuels (deux T3, six T4 et deux T5) en contrepartie de la cession de la parcelle AL 795 d'une contenance de 3 974,14 m<sup>2</sup> au profit de Foncière Logement à l'euro symbolique.

La ville de Vieux-Condé donnera préalablement jouissance à Valenciennes Métropole de son terrain afin d'assurer la viabilisation du foncier en prévision d'une cession à l'AFL qui assurera elle la maîtrise d'ouvrage pour la programmation de logements de cette opération.

En référence à l'estimation domaniale faite par les services des domaines, cette parcelle a été estimée à 119 000 € en date du 11 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, propose :

- **D'APPROUVER** la cession à l'euro symbolique auprès de Valenciennes Métropole de la parcelle cadastrée section AL n° 795 rue d'Anjou,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer l'ensemble des actes et documents se rapportant à cette cession
- **D'INSCRIRE** les dépenses et recettes correspondantes au Budget 2019.

## **D2019\_26 : Renforcement du dialogue entre l'État et les maires sur la prévention de la radicalisation/Désignation d'un référent – Autorisation de signature d'une charte de confidentialité**

### **PREAMBULE**

Monsieur le Maire informe que la délibération présentée vise à améliorer notre dispositif et nos outils en matière de tranquillité publique.

Les villes de Condé-Sur-l'Escaut et de Fresnes-Sur-Escaut vont prendre la même délibération.

Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des situations individuelles locales en matière de radicalisation.

Ces informations sont partagées dans le cadre du CISPD.

Monsieur Sébastien MARTIN, le coordinateur CISPD du Pays de Condé sera le seul interlocuteur désigné pour mieux connaître la personnes radicalisées ou fichées S sur notre secteur.

La Fiche S : tous les gens qui sont signalés pour des problèmes de radicalisation et susceptible de basculer dans la réalisation d'attentat ou autre chose malfaisante.

### **DELIBERATION**

Par circulaire du 13 Novembre 2018, le Ministre de l'Intérieur a fixé une nouvelle doctrine en matière d'information des maires sur d'éventuelles menaces liées à des personnes radicalisées sur le

territoire de leur commune, en complément du cadre juridique défini par la convention cadre nationale du 19 Mai 2016.

Ce texte vise avant tout à renforcer le partenariat État/Collectivités et ce sont les modalités de ce partenariat qui sont, aujourd'hui organisées avec un double objectif :

- Mieux déceler les signaux faibles de radicalisation (en précisant que parmi les principaux « capteurs de terrain » se trouvent les collectivités territoriales),
- Assurer la prise en charge la plus adaptée des individus suivis pour radicalisation, sans compromettre les enquêtes en cours.

Cette nouvelle doctrine s'articule autour de deux axes :

- Le droit d'en connaître
- Les informations nominatives

Le Maire qui le souhaite est « fondé à disposer d'une information régulièrement actualisée sur l'état de la menace terroriste sur le territoire de sa commune ». Cette information pourra, selon les cas, se faire, soit dans le cadre d'une réunion restreinte des Conseils Locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD), soit, au cours de rencontres bilatérales entre les Collectivités et les services préfectoraux.

Les informations portées à la connaissance des maires ne pourront être que générales (ex. l'influence néfaste d'un lieu de culte, d'une structure commerciale ou associative ou les questions de scolarisation, notamment, au sein d'établissements privés hors contrat ou de scolarisation à domicile).

Le Maire ne peut avoir un accès direct aux informations contenues dans le Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) mais, il devient possible de délivrer une « information nominative confidentielle », à l'initiative du Préfet, lorsque cela sera jugé utile et, sous réserve expresse du double accord du chefs de service de police, de gendarmerie ou de renseignement concerné, d'une part, et, du Procureur de la République, d'autre part, accord qui sera recueilli préalablement par le Préfet.

Cette information ne pourra être délivrée aux Maires qu'après signature de la Charte de Confidentialité (cf. projet en Annexe) co-signée par les deux parties État/Collectivité ainsi que par la Procureur de la République.

Dans ce cadre, uniquement, il sera désormais possible de communiquer, quelle que soit la taille de la commune, l'identité d'un individu radicalisé et suspecté de pouvoir passer à une action violente.

Toutefois, afin de ne pas porter atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée, toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne sera pas exposée.

Les services préfectoraux pourront prendre l'initiative d'informer personnellement les maires en délivrant des renseignements, sur, par exemple, les risques associés « au subventionnement d'une association, au fonctionnement d'un commerce ou à la mise à disposition de locaux par la collectivité ».

S'il est demandé aux maires d'agir en ce sens, ils seront engagés à ne révéler : ni la nature, ni l'origine de l'information dont ils disposent, sauf, éventuellement, aux membres du groupe restreint du CLSPD/CISPD.

En effet, le texte précise que « tout manquement aux clauses de confidentialité conduirait à l'interruption de l'échange d'informations. »

La ville de Vieux-Condé souhaite renforcer son partenariat avec les services de l'État dans la lutte contre la radicalisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose :

**DE CONFIRMER** sa volonté d'adhérer au dispositif, par l'intermédiaire du CISPD dont elle dépend,

**DE TRANSMETTRE** les coordonnées du référent CISPD, qui sera le référent de proximité (correspondant) entre les services de l'État et les communes,

**DE CREER**, au sein du CISPD, un groupe de travail restreint permettant d'engager la déclinaison locale de la Charte de confidentialité (dont modèle joint) à intervenir,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer ladite Charte de confidentialité après finalisation.

## **D2019\_27 : Contrat de ville 2015-2020/Présentation du projet de rapport annuel cohésion sociale 2017**

### **PREAMBULE**

Monsieur le Maire informe que tous les ans, le conseil municipal est invité à donner son avis sur le rapport cohésion sociale.

Le but de cette délibération vise à rappeler toutes les aides dont on a pu bénéficier et tous les engagements qu'on a pu mettre en œuvre concernant la politique de la ville.

Une synthèse a été intégrée dans la délibération.

Le partenariat avec Valenciennes Métropole et l'État nous permet de bénéficier d'aides importantes pour les quartiers prioritaires (Centre-Ville, Le Jard et La Solitude Hermitage).

Le Conseil citoyen a donné son avis favorable le 04 Février 2019.

### **DELIBERATION**

Au titre de sa politique de Cohésion Sociale, ainsi que de la loi N° 2014-173 du 21 février 2014, Valenciennes Métropole est pilote du contrat de ville 2015-2020 aux côtés de 40 partenaires signataires. Avec les 17 autres communes du contrat de ville, la ville de Vieux-Condé est un partenaire de premier ordre, au vu de son rôle de pilotage de la politique de la ville à l'échelle communale.

Les articles L 1111-2 et 1811-2 du Code Général des collectivités territoriales disposent qu'un débat sur la politique de la ville doit être organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir du rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

A travers la Mission d'Observation, Suivi et Évaluation du Contrat de Ville, Valenciennes Métropole sollicite ses partenaires pour réaliser un état des lieux de la mobilisation des crédits spécifiques Politique de la ville et des crédits de droit commun engagés au travers d'actions et dispositifs à destination des habitants des quartiers prioritaires et de veille active.

Ainsi, les communes ont été mobilisées pour produire un rapport à l'échelle communale, retraçant la programmation annuelle 2017 de la politique de la ville.

Le rapport annuel Politique de la Ville 2017 dans sa version provisoire au 21 décembre 2017 apporte les éclairages sur la mise en œuvre opérationnelle menée sur le territoire de Valenciennes Métropole notamment à travers :

- Des initiatives d'observation du territoire : cartographie des fragilités, démarches partenariales pour l'analyse des besoins sociaux, des diagnostics pour agir et des diagnostics en marchant, des études et des fiche profils pour préfigurer les changements
- Des indicateurs clés et des actions remarquables
- Des pratiques adaptées et des nouvelles manières de faire

La ville de Vieux Condé est concernée par les dispositifs de la politique de ville dans les thématiques et indicateurs suivants pour les quartiers prioritaires Centre-Ville Le Jard et Solitude Hermitage :

- Indices de fragilité : baisse générale du taux de pauvreté, diminution de l'indice de fragilité sur les quartiers prioritaires, amélioration des personnes couvertes par la couverture maladie universelle (CMU)
- le taux d'activité dans les quartiers prioritaires de Vieux Condé est inférieur à 40 % (il est de 53,8 % pour l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole)
- le taux d'emplois précaires sur la ville est de 22 % (16,5 % pour l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole)
- sur l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole, le revenu médian disponible s'est amélioré.  
Il est de 18 704 € (il était de 17 153 € en 2014)
- en matière de prévention santé : la ville Vieux Condé présente l'un des plus faibles taux de dépistage des cancers, les affections longue durée (diabète, maladie cardiaques et vasculaires) sont plus prégnantes sur le territoire de Valenciennes Métropole
- la population est plus jeune dans les quartiers prioritaires que sur l'ensemble de la ville
- la part de non diplômés est l'une des plus forte du territoire de Valenciennes Métropole (avec 44,8 % de non diplômés contre 35,4 % sur le territoire de la CAVM)

La programmation générale 2017 du Contrat de ville a concerné :

- 224 actions financées
- 105 porteurs (65 % par des associations, 25 % part des villes et CCAS)
- 2,8 millions d'€ de subventions (1,7 millions d'€ de part État, 1 million d'€ versé par Valenciennes Métropole, 350 000 € d'aides de la Région Haut de France)

Dans ce rapport 2017, est présenté l'action « Voyage au travers des langues » portée par le Centre socioculturel de Vieux-Condé qui a contribué à lutter contre de nouvelles formes de grandes exclusions notamment en permettant la reprise d'une activité sociale pour un public féminin d'origine maghrébine.

Aussi en association avec les villes de Saint Saulve et Beuvrages, le Conseil Citoyen de Vieux-Condé a bénéficié d'une action de formation qualifiante visant à acquérir les connaissances nécessaires pour permettre l'exercice de responsabilité administratives.

Dans le cadre du Programme Vivons en forme : 25 enfants ont participé à l'événement annuel organisé le 12 avril 2017.

Le cadre législatif des Contrats de ville dispose également que le rapport Politique de la ville soit être soumis, pour avis, Conseils Citoyens mis en place. Cet avis figure en annexe du présent rapport.

**Ainsi, le Conseil Citoyen de la ville de Vieux-Condé, réuni le 4 février 2019, a émis un avis favorable avec observations.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de rapport annuel 2017 du Contrat de ville.

**RAPPELLE** son soutien aux projets et aux actions de cohésion sociale et de politique de la ville.

#### **D2019\_28 : Désherbage de la bibliothèque**

Vu les recommandations du ministère de pratiquer régulièrement le désherbage,

Vu la délibération N°30-06-120 du 30/06/2009 relative à l'élargissement du désherbage de la Bibliothèque,

Les documents abîmés ou obsolètes de la bibliothèque seront détruits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ACTE** la désaffectation du domaine public des documents concernés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à envoyer ces documents au centre de traitement ECOVALOR à Saint-Saulve pour y subir un traitement de valorisation.

#### **D2019\_29 : Fête des mères 2019**

- La ville souhaite remettre un cadeau à toutes les mamans de Vieux-Condé, ayant au moins 1 enfant de moins de 16 ans. C'est également à cette occasion, qu'elle procède à la remise des médailles de la famille ;
- Considérant la volonté municipale de favoriser le commerce local ;
- La commission des Fêtes propose l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 15€ à utiliser chez les coiffeurs, esthéticiennes, les fleuristes ou les petits commerçants spécialisés en produits cosmétiques naturels ayant adhéré au projet.
- Ces bons seront valables jusqu'au 15 septembre 2019.
- Aussi les médaillés de la famille recevront des chèques Cdhoc d'une valeur de 80€.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**Émet** un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire.

**Compte-rendu de décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22**



## DECISIONS « FORMELLES »

Numérotation & date	Libellé	Montant € HT	Montant TTC	Libellé tiers
<b>2018</b>				
DEC2019_06 <i>10 janvier 2019</i>	2019_06 – CONVENTION D’HONORAIRE BENJAMIN INGELAERE AVOCAT  Services de consultation juridique	< 25 000 €HT	< 30 000 €	<b>BENJAMIN INGELAERE AVOCAT</b> 122 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS Téléphone : +33 (0)7 70 04 09 85

## DECISION PAR « BONS POUR ACCORD »

N° du Bdc	Date	Libellé	Montant €HT	Montant TVA - €	Montant €TTC	Tiers
BA190005	14/01/2019	Remplacement flexible hydraulique ascenseur Mairie	2001,41	400,28	2401,69	THYSSEN KRUPP
BA190007	21/01/2019	Avis technique sur l'isolement coupe-feu d'un local de stockage et travaux divers d'électricité (Auditorium)	560,00	112,00	672,00	SOCOTEC
BA190010	04/02/2019	Avis technique sur la charpente bois et structure métallique préau école de musique	550,00	110,00	660,00	SOCOTEC
BI190001	08/01/2019	Animation spectacle Mielline l'abeille	483,41	26,59	510,00	ANNGUELEIA SPECTACLE
CT190018	23/01/2019	Location chauffage soufflant	217,80	43,56	261,36	KILOUTOU
MT190005	29/01/2019	Atelier créatif carnaval enfantin le 6/03/2019	150,00	0,00	150,00	BRICOU ERIC
MT190006	29/01/2019	Atelier créatif fête des mères le 22/05/2019	150,00	0,00	150,00	BRICOU ERIC
MT190007	05/02/2019	Atelier Parents/enfants le 22/05/2019	198,00	0,00	198,00	PINTO FLOR FIONA

OC190004	21/01/2019	Exposition d'un diorama les 9 et 10/02/2019	2500,00	500,00	3000,00	JMIE
OC190005	21/01/2019	Atelier photos expo playmobil	400,00	0,00	400,00	CROCLAVIE
OC190006	21/01/2019	Sécurisation expo playmobil	1831,30	366,26	2197,56	RAS SECURITE
OC190018	07/02/2019	Hébergement du 6 au 12/02/2019 expo playmobil	388,61	6,49	395,10	GITES DE F
OC190019	07/02/2019	Hébergement du 8 au 10/02/2019 expo playmobil	129,53	2,17	131,70	GITES DE F
OC190020	07/02/2019	Hébergement du 8 au 10/02/2019 expo playmobil	170,57	2,83	173,40	GITES DE F
SE190001	16/01/2019	Prestation et animation musicale le 18/01/2019	8386,00	461,23	8847,23	ESO PROD
SE190005	14/01/2019	Sécurisation le 18/01/2019	192,77	38,55	231,32	RAS SECURITE
SE190014	16/01/2019	Location et installation de rideaux lumineux le 18/01/2019	550,00	0,00	550,00	MCS PRESTATION
SE190015	16/01/2019	Location de nappes pour mange debout le 18/01/2019	150,00	0,00	150,00	MCS PRESTATION
SE190016	16/01/2019	Plateau artistes le 19/01/2019	5687,20	312,80	6000,00	ESO PROD
SE190017	16/01/2019	Assortiment de pièces salées et sucrées le 18/01/2019	3475,00	347,50	3822,50	LES ARCADES
SE190022	17/01/2019	Réalisation d'un film le 18/01/2019	1204,00	240,80	1444,80	ELIPSYS MULTIMEDIA
ST190002	17/01/2019	Travaux rue Ghesquière	1318,65	263,73	1582,38	ORANGE

M. le Maire remercie le service financier et la direction pour le travail réalisé.

M. le Maire donne la parole à M. Serge FORTE concernant les 4 jours de Dunkerque, qui se dérouleront le 14 Mai prochain.

M. Serge FORTE informe l'assemblée que les 4 jours de Dunkerque passent sur la commune de Vieux-Condé avec un Sprint qui se déroulera Rue Anatole France. Plusieurs réunions ont été faites à Condé/Escaut avec la police, la gendarmerie.

Le parcours n'a pas encore été défini complètement.

La dernière proposition de parcours est :

- Entrée Anatole France,
- Rue Victor Hugo,
- Place de la République,
- Rue Beluriez,
- Sortie de la ville au rond-point,
- La voie express sera coupée par des barrières jusqu'au rond-point de Condé,
- Remonter vers Carrefour,
- Rentrer dans Condé et ressortir de Condé-Sur-l'Escaut de l'autre côté (Cité Saint-Pierre) pour faire la boucle.

Il signale qu'il attend la confirmation de ce parcours dans la semaine. Il a déjà effectué une réunion pour avoir des signaleurs, une douzaine pour le moment. Ce sont des bénévoles. Ce n'est pas la commune qui paye la sécurité souligne l'Adjoint aux Sports.

Prochainement une réunion sera programmée avec M. SIMON Didier, la police municipale, le service technique et la police nationale pour pouvoir informer les signaleurs bénévoles sur cette course internationale. Il est nécessaire que les Vieux-Condéens respectent le parcours car la circulation sera particulièrement perturbée.

Une information dans le journal de la ville a déjà été faite.

Monsieur le Maire informe qu'en raison du chantier rue Gambetta, une proposition de détournement a été sollicitée avec un avantage, la population pourra voir la caravane et les cyclistes étant donné que la Place de Vieux-Condé sera accessible et libre. C'est la première étape donc la télévision, les journalistes et un hélicoptère de FR23 seront présents. Ce sera retransmis pendant 1H30 sur WEO, Eurosport et Bein Sport.

Fin de Séance 18h53.

